

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du jeudi 12 décembre 2024

Adopté lors de la séance du Conseil communal du 13 février 2025

Présidence : Déborah LOPEZ

Membres : 55

Présents : 38

Excusés : Mmes CHAPPUIS Fabienne, EL MIMOUNI Inès, LOUP-STUCKI Marie-Christine, MESSERLI Chantal, MIAUTON Lise, PASCHOUD Coralie, SCHWEIZER Anne-Séverine, WOKUSCH Susanne, ZAUGG Sylvie

MM. CHARPIE Pierre, HEIJKOOP Eric, JACOT-GUILLARMOD Thibault, LEOPIZZI Stéphane, ROUYEYROL Jean, SCHEIDEGGER Frédéric, SOUSA Pedro, VALLAT Benoît

Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 7 novembre 2024
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
8. Élection d'un délégué auprès du SDIS du Haut-Talent
9. Préavis n° 30-2024 : Budget 2025
10. Divers et propositions individuelles

1. Bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Elle salue la présence de Mme Riesen, journaliste pour l'Écho du Gros-de-Vaud, et de M. Delacrausaz, boursier communal, présent pour la dernière fois.

2. Appel

Le Secrétaire suppléant procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

3. Ratification de l'ordre du jour

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à une large majorité moins une abstention.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Ratification du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024

M. Ph. FLÜCKIGER, en page 6, septième paragraphe, précise que la subvention de la Loterie Romande n'a pas encore été versée mais le sera ultérieurement sur présentation de la facture.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote le procès-verbal modifié de la séance du 7 novembre 2024.

Le procès-verbal modifié de la séance du 7 novembre 2024 est adopté à une large majorité moins trois abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil

La Présidente invite l'Assemblée à se lever afin de rendre un dernier hommage à M. Daniel Bally, décédé le 19 novembre 2024. Il a occupé les fonctions de Conseiller communal, Conseiller municipal et vice-syndic durant plus de 50 ans. Il a quitté le Conseil communal à la fin de la législature précédente, soit en juin 2021. M. Bally a marqué la Commune par son engagement et son dévouement exemplaire. La Présidente propose de faire une minute de silence en sa mémoire.

Dates des prochaines séances du Conseil communal : les dates des prochaines séances du Conseil communal ont été envoyées par mail par la Secrétaire le 9 novembre 2024 et figurent dans le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024.

Acquisition d'un appareil SuisseVote : le 13 novembre 2024, Mme Estelle Jeanfavre a assisté à une démonstration de l'appareil SuisseVote en prévision des élections communales 2026. Pour rappel, le bulletin unique a fait son apparition dans le Canton de Vaud en 2023. Il s'agit d'un bulletin doté de cases à cocher, qui remplace le traditionnel cahier de bulletins

électorales. En 2026, tous les membres du corps électoral éliront leur Municipalité au moyen de ce bulletin unique. Il sera donc obligatoire d'avoir un appareil de dépouillement pour mars 2026. Le prix d'un scanner s'élève à CHF 3'000.- et le Bureau du Conseil analyse actuellement la possibilité d'acquérir cette machine. De plus amples informations seront données lors de la prochaine séance du Conseil.

Votations fédérales du 24 novembre 2024 : le Bureau électoral s'est réuni afin de dépouiller les quatre objets fédéraux. La participation moyenne était de 52%. Les chiffres exacts ont été affichés au pilier public. La Présidente remercie les Conseillères et Conseillers qui ont participé au dépouillement tout au long de l'année.

Gourdes avec le blason de la Commune : lorsque qu'Alberto Fernandez était Président du Conseil communal, il avait initié une réflexion concernant les bouteilles d'eau mises à disposition lors des séances du Conseil communal. Ces bouteilles génèrent en effet un grand nombre de déchets et un important gaspillage. L'idée a été menée à terme et, à partir de 2025, il n'y aura plus de bouteilles d'eau à disposition. Pour cette raison, des gourdes isothermes avec le blason de la Commune seront distribuées par les scrutateurs à chaque Conseiller. La Présidente remercie Mme Ophélie Yolal, employée communale, pour son aide dans la réalisation de ce projet.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité fait lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

La Présidente remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. L. TRIBOLET, délégué auprès de l'ASICE, indique qu'une séance s'est tenue le 11 décembre 2024. Un préavis visant à remplacer l'ensemble des luminaires du Collège de la Combe pour un montant de CHF 160'000.- a été accepté à l'unanimité. Il a été fait état du retard pris au sujet de l'extension du Collège de la Combe en raison de problèmes de communication entre les Municipalités des Communes concernées. Le Conseil intercommunal a rappelé la nécessité d'être informé de manière régulière à ce sujet.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Élection d'un délégué auprès du SDIS du Haut-Talent

La Présidente explique qu'ensuite de l'adoption des nouveaux statuts du SDIS du Haut-Talent lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024, ceux-ci sont en cours d'approbation auprès du Conseil d'État. Ces nouveaux statuts prévoient que chaque Commune doit compter deux représentants issus Conseil communal et deux représentants issus du Conseil municipal. À ce jour, pour le Conseil communal, le SDIS compte un délégué, M. J. KARLEN, et un

suppléant, M. N. BUSSARD. Pour cette raison, le Conseil communal doit élire un nouveau représentant.

La Présidente invite dès lors tout Conseiller intéressé par la fonction à le faire savoir.

M. N. BUSSARD se porte candidat.

La Présidente remercie M. N. BUSSARD et propose de l'élire par acclamation.

Est élu par acclamation M. Norbert BUSSARD en tant que délégué auprès du SDIS du Haut-Talent.

Il convient dès lors d'élire un nouveau suppléant, en remplacement de M. N. BUSSARD.

Mme L. CROTTAZ se porte candidate.

Est élue par acclamation Mme Laurence CROTTAZ en tant que déléguée suppléante auprès du SDIS du Haut-Talent.

La Présidente remercie les nouveaux élus et salue l'arrivée de Mme S. FARKAS-MILON, ce qui porte le nombre de Conseillers présents à 38.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. Préavis n° 30-2024 : Budget 2025

La Présidente invite M. Ph. FLÜCKIGER à faire une présentation du nouveau plan comptable MCH2.

M. Ph. FLÜCKIGER précise que les revenus sont globalement stables bien qu'en légère baisse. Pour rappel, la Commune peut agir sur environ 18% de ses charges et 54% de ses revenus (dont la majorité est issu de l'impôt).

Le présent budget a été établi selon le nouveau plan comptable MCH2, qui entrera dès lors en vigueur à Cugy en 2025. Le Municipal rappelle l'historique de ce plan comptable. Ce modèle n'implique pas de réévaluation du patrimoine financier. Une trentaine de Communes pilotes sont déjà passées à MCH2 en 2024 et les Communes ont jusqu'en 2027 pour établir leur comptabilité avec MCH2.

Pour l'établissement du budget objet du présent préavis, une table de conversion des comptes vers MCH2 a été utilisée. Frédéric Delacrausez était le responsable du projet pour la Commune de Cugy. Différentes étapes ont été nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau plan comptable. Le Municipal précise que la numérotation des comptes a été modifiée, de même que leur contenu, ce qui rend parfois difficile la comparaison avec les budgets des années précédentes. Ce nouveau plan comptable, harmonisé, présente toutefois divers avantages et est notamment plus détaillé.

Enfin, le budget proposé lors de la présente séance intègre la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise 2025, soit les acomptes communiqués par le Canton. Les montants

touchés par Cugy ne devraient toutefois pas varier sensiblement par rapport aux années précédentes. Le Municipal invite à cet égard les Conseillers à aller suivre la formation en ligne, disponible sur le site de l'État de Vaud « Tout savoir sur la NPIV ».

La Présidente remercie M. Ph. FLÜCKIGER et invite M. A. ZAUGG, rapporteur de la COFIN, à présenter le rapport de la Commission.

La COFIN soutient ce préavis 30-2024, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. A. ZAUGG et rappelle qu'une discussion générale aura d'abord lieu puis elle passera en revue le budget page par page afin de permettre aux Conseillers de poser des questions précises. Enfin, il sera voté sur les éventuels amendements au budget 2025 puis sur le budget amendé ou non.

La Présidente ouvre la discussion générale et invite M. R. GUIMOND à prendre la parole.

M. R. GUIMOND, pour revenir sur l'intervention de M. A. ZAUGG au sujet du compte n°76100 (page 19), pense que ce montant fait suite au refus du préavis 20-2023, ce qui implique de prévoir une dépense en adéquation avec les années précédentes.

M. A. LECLERCQ se demande si une recommandation, comme celle inscrite en page 3 du rapport de la COFIN, est un simple souhait ou peut être contraignante. Au sujet de l'affirmation selon laquelle les revenus des impôts seraient en baisse constante, il constate que cela ne correspond ni au graphique présenté durant la présentation de M. Ph. FLÜCKIGER ni au tableau figurant dans le rapport de la COFIN. Le Conseiller constate que certaines charges diminuent de manière significative dans le budget (pp. 60ss du budget, cf. notamment ASICE ou EFAJE) et souhaiterait savoir s'il s'agit d'une réelle diminution de charges ou d'un jeu comptable et si ces diminutions sont récurrentes. En effet, si le reste des charges a tendance à augmenter, la compensation avec les charges qui disparaissent pourrait ne plus se faire.

M. Ph. FLÜCKIGER, pour répondre à M. R. GUIMOND, confirme que lorsqu'un préavis est refusé et qu'il y a eu une demande de mise au budget, la charge se trouve au budget, soit le PECC en l'occurrence.

Pour répondre à M. A. LECLERCQ, il n'y a plus d'augmentation fiscale et il n'est pas possible de compter sur une augmentation prochaine. La courbe est ainsi plate. Au sujet des charges, elles ne disparaissent pas mais se retrouvent ailleurs, en particulier pour l'ASICE. Tel qu'indiqué dans sa présentation, il peut néanmoins être difficile de retrouver ces charges au vu du changement de plan comptable mais elles n'ont pas disparu.

La Présidente, pour répondre à M. A. LECLERCQ, explique que, pour qu'une recommandation soit prise en compte, il convient de faire un amendement.

M. A. ZAUGG indique que la phrase a une valeur morale et non juridique et vise à rappeler à la Municipalité de ne pas dépenser pour dépenser, même si celle-ci a dans tous les cas pour objectif de présenter des comptes équilibrés.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale et passe à la discussion page par page du budget 2025 (pp. 1-24).

Mme S. FARKAS-MILON, au sujet du compte n°3130.33 (page 9), constate une diminution de CHF 150'000.- des charges et se demande de quoi il s'agit. Au sujet du compte n°3612.01 (page 9), elle se demande quelle est la raison de la différence avec l'équivalent du budget 2024.

M. Ph. FLÜCKIGER indique qu'il convient de se référer aux comptes et non au budget. En effet, l'EFAJE envoie une facture à la Commune qui est systématiquement surévaluée. Malgré le principe de prudence, la Municipalité a décidé pour 2025 de se rapprocher du montant figurant dans les comptes plutôt que dans la facture. Pour ce qui est du compte n°3612.01, le Municipal invite les Conseillers à comparer le montant avec les comptes 2023 plutôt qu'avec le budget 2024. Le budget correspondant en effet à une enveloppe mais non à un montant à dépenser absolument. La légère augmentation s'explique toutefois par l'augmentation du nombre d'élèves.

M. A. LECLERCQ, au sujet du compte n°3636.00 (page 11), se demande qui sont les organisations subventionnées et pourquoi ce poste augmente légèrement. Au sujet du compte n°3141.01 (page 13), il souhaiterait connaître la raison de l'augmentation du poste par rapport aux comptes 2023 et quel est l'état des routes de la Commune.

M. Ph. FLÜCKIGER explique qu'un nouveau système a été mis en place avec les églises, de sorte que la répartition est différente. Cette modification apparaissait déjà dans le budget 2024. Il n'y a dès lors pas de réelle augmentation. Concernant les routes, il convient de terminer les travaux en cours mais aucune dépense exceptionnelle n'est prévue.

M. A. ZAUGG, au sujet du compte n°3119.00 (page 12), se demande si un projet concret est prévu.

M. Ph. FLÜCKIGER rappelle qu'un projet pilote a été mis en place dans la zone du Billard pour les jeunes. Ce projet n'était pas entièrement satisfaisant mais il existe de la demande. Il n'y a dès lors pas encore de projet complètement élaboré mais le budget vise à étudier les possibilités et poser certaines bases pour les jeunes de Cugy.

M. A. LECLERCQ, au sujet du poste n°71000 (page 15), se demande si la distribution de l'eau qui sera effectuée par la Ville de Lausanne a déjà un impact sur le budget 2025.

M. Ph. FLÜCKIGER explique qu'il n'y a pas encore d'impact. Les factures avec le relevé des compteurs d'eau pour 2024 seront encore établies par la Commune de Cugy en début d'année. L'impact aura lieu en 2026 au niveau du travail administratif pour la Commune car il n'y aura plus de relevé à faire ni de factures à envoyer. En 2026, ce poste disparaîtra.

M. A. ZAUGG, pour revenir sur la réponse de M. Ph. FLÜCKIGER, se demande dès lors si le budget prévoit un montant pour l'étude ou pour la mise en œuvre d'un projet.

M. A. FERNANDEZ indique que le plan comptable MCH2 ne permet pas une grande flexibilité dans l'appellation des comptes. Le montant prévu au budget 2025 ne vise pas à construire une

cabane ou un abri pour que les jeunes de Cugy puissent se réunir. Ce montant servira dès lors à étudier et agir sur le long terme, comme cela a été fait au Billard et qui a eu un impact positif. Rien ne sera construit toutefois.

M. R. GUIMOND, au sujet du compte n°3604.04 (page 17), se demande quelle est la raison de l'importante différence des montants entre les budgets 2024 et 2025.

M. Ch. DURUSSEL explique que les travaux ont commencé et que cela représente un certain coût. La clé de répartition se fait selon les mètres cube d'eau consommés dans chaque Commune. De plus, une répartition des coûts dans le temps est prévue.

M. R. GUIMOND remercie le Municipal pour sa réponse et indique avoir posé la question en raison du fait qu'il n'y avait pas de commentaire pour ce compte, contrairement au poste n°3604.03.

Le passage en revue des pages étant terminé, la Présidente permet à tout Conseiller qui le souhaiterait de s'exprimer.

M. E. BRON salue l'effort de la Municipalité pour l'élaboration de ce budget et la remercie ainsi que le boursier pour leurs explications au sujet du nouveau plan comptable.

Plus personne ne souhaitant intervenir et aucun amendement n'ayant été proposé, la Présidente soumet le préavis au vote.

Le préavis 30-2024, est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au dernier point de l'ordre du jour.

10. Divers et propositions individuelles

La Présidente invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

M. J. KARLEN constate que l'offre d'emploi pour un nouveau boursier figure encore sur le site internet et suggère par conséquent de la retirer. Il demande par ailleurs à recevoir les communications municipales en format papier au début de la séance.

La Présidente répond que des exemplaires des communications municipales sont toujours à disposition, au début de la séance, des Conseillers recevant la convocation papier.

M. X. FELLRATH souhaiterait savoir où en est l'affaire des parcelles RF n°66 et 71.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI répond que la CDAP a confirmé la décision de la Municipalité d'évacuer tous les occupants du bâtiment. Sur demande et en présence de la DGTL, une rencontre a récemment eu lieu avec la partie adverse. Ces démarches prennent toutefois du temps et aucuns travaux ne peut être entrepris sans entente entre les parties.

M. L. TRIBOLET demande que les préavis ne soient pas des scans afin qu'il soit possible de faire des recherches par mot clé directement dans les documents.

M. R. GUIMOND demande à être informé par mail du décès d'anciens communaux ou municipaux.

M. G. MENTO, au sujet des travaux de la route des Biolettes, constate qu'un panneau de vitesse a été déplacé et se demande quand il sera remis à sa place initiale. Concernant le nouveau plan d'affectation, il constate qu'une zone D a été créée au chemin du Crêt et souhaiterait savoir à quoi elle sera dédiée. Il se demande si une solution a été trouvée pour l'éclairage du chemin de l'Esspery, qui ne comporte pas de mats.

M. Ph. FLÜCKIGER, pour répondre à M. G. MENTO, lui demande des compléments sur sa question au sujet de l'éclairage. En effet, s'il n'y a pas d'éclairage, il n'est pas possible de mettre des ampoules. Il se renseignera toutefois à ce sujet.

M. Th. AMY, pour répondre à M. G. MENTO, explique que la zone D est une zone d'utilité publique qui permettrait de développer une zone de détente, de rencontre ou de jeux pour les enfants du quartier mais également de prévoir quelques places de parc pour les visiteurs et des places vélos.

La Présidente remercie les Conseillers pour leur engagement et les débats constructifs durant l'année 2024. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année aux Conseillers et les invite à prendre part à l'apéritif.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h05.

CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :
Déborah LOPEZ

Le Secrétaire suppléant :
Zeljko Stanimirovic

Pour rédaction :
Myriam MESSERLI

Cugy, le 15 décembre 2024



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 12 décembre 2024

1. ADMINISTRATION (Thierry Amy)

Nouvelle Cheffe du Service financier communal

A partir du 16 décembre prochain, nous aurons le plaisir d'accueillir notre nouvelle Cheffe du Service financier en la personne de Madame Corinne Collé.

Madame Collé a travaillé dans différents domaines financiers au sein du CHUV, du Service pénitentiaire vaudois, de l'EVAM et, jusqu'à l'été 2024, de la Fondation Urgences Santé, où elle occupait la fonction d'adjointe de direction. Sa connaissance pointue des finances, du contrôle de gestion et de la comptabilité sera un atout majeur pour la gestion moderne et dynamique de notre Commune, ainsi que pour le soutien aux projets à venir dans le cadre des analyses de financements et investissements.

Madame Collé jouit en outre d'une bonne expérience du management, étant notamment au bénéfice d'un Certificat exécutif en Management et Action publique (CEMAP) de l'IDHEAP, et ayant dirigé des équipes dans ses différentes fonctions précédentes. Elle bénéficiera à son arrivée de l'appui de notre boursier ad interim, Monsieur Grégory Cretegny, gérant d'une fiduciaire à Daillens, qui maîtrise parfaitement ce domaine. Nous saisissons l'occasion pour remercier Monsieur Cretegny pour son excellent travail à Cugy et souhaitons d'ores et déjà plein succès à Madame Collé dans cette belle fonction.

2. AFFAIRES GENERALES (Thierry Amy)

Application Commune App

En décembre 2023 - il y a tout juste une année - la Municipalité a confié la création de notre nouveau site internet à l'agence de communication CommuneAgence. Cette dernière a eu l'avantage de proposer un visuel moderne correspondant à notre charte graphique, ainsi que des fonctionnalités innovantes, telles que l'application mobile CommuneApp directement rattachée à notre site internet.

L'application permet à ses utilisatrices et utilisateurs d'avoir les actualités et bien d'autres informations de la Commune à portée de main, ou dirions-nous peut-être à portée de clic. Grâce à un système de notification paramétré, il nous est possible d'informer rapidement nos administrés pour autant que ces derniers aient installé l'application.

Aujourd'hui, après une année de mise en route, l'application compte seulement 222 utilisateurs, pour 2'818 administrés, ce qui représente à peine 8% de notre population. La digitalisation de l'information transforme considérablement nos pratiques en matière de communication. Parfois, elle nous dépasse, mais cette digitalisation offre un accès plus rapide à une variété d'informations et nous devons saisir cette opportunité.

Le Secrétariat municipal a la mission d'effectuer une campagne d'affichages, à l'aide de flyers dont les slogans sont amusants et accrocheurs. Il se tient également à disposition des seniors pour les accompagner vers cette transition. Mais nous avons également besoin de vous, cher-e-s Conseillères et Conseillers communaux : soyez les ambassadeurs de cette digitalisation !

N'hésitez pas à promouvoir cette application autour de vous, à commencer par la télécharger vous-même si cela n'est pas encore fait. Le Secrétariat municipal et plus particulièrement notre assistante en communication et en administration Madame Ophélie Yolal se tient à votre disposition pour vous soutenir dans vos éventuelles démarches (impressions de flyers, etc.).



3. FORMATION ET JEUNESSE (Frédérique Roth)

Démarche participative sur les préaux scolaires

Entamée au mois d'octobre, la démarche participative relative aux préaux scolaires du secteur Combe-Chavanne menée par l'ASICE se poursuit. Des ateliers animés ont été organisés et des questionnaires distribués à l'ensemble des élèves 7P à 11S.

Afin de toucher un panel d'utilisateurs le plus large possible, un questionnaire sera prochainement transmis aux différentes sociétés locales et locataires des salles de gymnastique et infrastructures de l'ASICE, ainsi que distribué aux personnes rencontrées sur site par notre Travailleuse sociale de proximité.

En tant qu'usagers des lieux, même ponctuels, nous vous invitons vivement à prendre part à ce questionnaire, via le QR-Code ci-après.



Par ailleurs, vous êtes toutes et tous cordialement invités à venir participer à l'exposition interactive qui prendra place le vendredi 10 janvier 2025 à 18h00 à la Maison villageoise de Cugy. Ce sera l'occasion d'échanger et de partager vos idées pour imaginer des espaces publics attractifs et modernes.

Centre d'animation – enquête sur le besoin des familles

Après un peu plus de quatre ans d'exploitation, le Centre d'animation du Motty a trouvé son public, avec une fréquentation en hausse chaque année.

Afin de pouvoir anticiper une éventuelle évolution vers une extension des horaires, voire un élargissement du public-cible accueilli par exemple, le Comité de direction de l'ASICE souhaite à présent vérifier l'adéquation entre les prestations proposées et les besoins des familles. Un questionnaire en ce sens sera prochainement distribué à l'ensemble des élèves 6P à 11S.

4. TRANSPORT ET MOBILITE (Frédérique Roth)

Réseau de bancs publics

La finalisation de l'étude d'un mandataire spécialisé, alimentée par les résultats de la démarche participative ayant trait à la mobilité active menée en novembre 2023, a permis de définir un réseau de bancs publics cohérent sur le territoire cugiéran. Une vingtaine de nouveaux emplacements, venant compléter l'existant, ont ainsi été identifiés.

Alors que des démarches sont en cours auprès des propriétaires privés, la première étape de déploiement du réseau se fera ces prochains mois avec l'achat et la pose de 10 bancs sur le territoire communal.



Une attention particulière a été portée sur le modèle de banc retenu, afin de répondre aux diverses fonctionnalités attendues. Il a ainsi été validé par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH).

Répondant aux objectifs du Plan Energie et Climat Communal (PECC), cette démarche de promotion de la mobilité active sera poursuivie en 2025, avec cette fois-ci un focus sur la thématique des déplacements à vélos.

Cartes journalières de transports publics

Dès le 1^{er} janvier 2025, deux nouvelles prestations en matière de transports publics seront offertes au guichet de l'Administration communale : l'achat de cartes journalière dégriffée Commune (soit l'équivalent d'un abonnement général journalier) ainsi que l'achat de cartes journalières TL.

De plus amples informations vous parviendront prochainement via une Page d'Informations Officielles.

5. ROUTES (Frédérique Roth)

Réaménagement de la route des Biolettes

Pour répondre à la question de M. Mischler lors de la séance du Conseil communal du 7 novembre dernier et en complément aux informations déjà données, il est rappelé que le projet de réaménagement de la route des Biolettes a suivi la procédure classique des projets routiers. Après une consultation préalable auprès du voyer de l'arrondissement, le projet a été soumis aux formalités de l'enquête publique du 1^{er} au 30 juillet 2023. Il n'a fait l'objet d'aucune opposition ou remarque à l'issue de la période d'enquête et a reçu le préavis positif des services cantonaux concernés en date du 26.09.2023.

La mise en œuvre des deux décrochements verticaux a fait l'objet d'appels d'offres circonstanciés, avec une réalisation des travaux durant l'été 2024. A noter que la configuration des lieux a nécessité certains ajustements pour la pose des panneaux de signalisation routière. Le panneau d'entrée de localité a ainsi été reculé au niveau du chemin du Couchant pour des questions de visibilité. Ce dernier reste localisé sur le territoire communal de Cugy et ne modifie en rien les limites territoriales avec Morrens.

Sécurisation des abords du Collège de l'Epi d'Or

Malgré un travail de prévention effectué tant par la Commune que par l'ASICE, les abords du Collège de l'Epi d'Or continuent de présenter une situation problématique pour la sécurité des piétons lors des heures d'entrées et sorties scolaires, en lien notamment avec les parents taxis.

Afin d'y remédier dans les meilleurs délais, un projet de sécurisation, incluant la mise en sens unique du chemin des Esserts avec contre-sens cyclable, a été établi. Offrant des places de pose-dépose supplémentaires, il permettra d'éviter les manœuvres dangereuses et les mauvaises conditions de visibilité dues aux parcsages intempestifs et facilitera les déplacements à pied et à vélo. Publié dans la Feuille des avis officiels durant le mois de décembre, ce projet de marquage et signalisation devrait être réalisé durant le premier trimestre 2025, dès que les conditions météorologiques le permettront.



6. DOMAINES ET ESPACES PUBLICS (Christian Durussel)

Le projet de mise à niveau des installations lumineuses du terrain de football du Billard a été conçu sur la base des normes applicables en la matière (NBN EN 12193). Ainsi, les exigences de l'Association suisse de football (ASF) diffèrent selon la ligue concernée et selon le contexte des installations sportives concernées.

Pour la ligue amateur de football, un éclairage de 120 lux est nécessaire et celui-ci doit respecter un maximum de 4'000°K, valeur imposée par l'ASF pour les installations sportives sises hors milieu urbain. Couplé avec la précision du spectre lumineux des nouveaux projecteurs LED, les installations lumineuses du terrain de football du Billard respecteront, une fois mises à niveau, tant la faune que les exigences de l'ASF, pour permettre une occupation et une exploitation homologables du terrain de football du Billard.

7. VOIRIE (Christian Durussel)

Le Service de voirie assume les tâches de déneigement et salage des voiries communales. Jusqu'à présent, ce travail était effectué à l'aide de trois véhicules de voirie, dont le porte-outils (Reform T9), qui assure la plus grosse part de l'opération.

Ce véhicule, déjà en réparation durant l'été, n'est plus dans état suffisant pour assurer les travaux hivernaux et dès lors la Municipalité a dû louer en urgence un véhicule apparenté. La Municipalité s'attèle au renouvellement du parc véhicules, selon le préavis 14-2022, et vous tiendra informé sur l'avancée des recherches.

8. BATIMENTS COMMUNAUX (Christine Rais El Mimouni)

Bâtiments communaux / Ancienne Forge

Pour rappel, une communication substantielle avait été faite sur le projet de l'ancienne Forge en mars de cette année. Dès cette date, la Municipalité s'est appuyée sur le travail d'un mandataire afin de consolider le projet qui sera présenté à la COMUR le 17 décembre 2024 et fera l'objet d'une demande de permis de construire, dont la publication est agendée au début 2025.

Le projet proposé répond aux enjeux du préavis 44-2015 (Crédit de construction d'un montant de CHF 2'200'000.-) soit :

- Conservation et rénovation du bâtiment ;
- Rénovation du four à pain et garantie de son existence ;
- Salle du Four et autres salles mises à disposition des sociétés au rez de chaussée.

L'annexe sud doit être démolie et reconstruite, il gardera son caractère de bâtiment secondaire. La faisabilité économique d'une variante avec sous-sol doit encore être vérifiée. La Municipalité va prioriser l'utilisation de bois local pour la reconstruction de l'annexe ainsi que pour la charpente du bâtiment principal.